

### Modalités de désignation des représentants des usagers :

- usagers volontaires élus
- pour une durée de 1 an (renouvelable)

### Fréquence de la réunion du groupe d'expression :

→ tous les 3 mois

- 4 réunions préparatoires par an composées par :
  - les représentants d'usagers
  - un professionnel du CABA
- 4 réunions d'expression par an (15 jours après la réunion préparatoire) composées par :
  - un membre de la Direction
  - un professionnel du CABA pour la prise de notes
  - 3 représentants d'usagers

### Contenu des réunions préparatoires :

- dépouillement de la **boîte à idées**,
- **tri** des demandes ou remarques formulées,
- élaboration d'un **ordre du jour** en fonction des thèmes à aborder,
- désignation des **3 représentants d'usagers** qui participeront à la réunion du groupe d'expression.

### Contenu de la réunion d'expression :

- relecture du **dernier relevé de conclusions** (sauf pour la première réunion !),
- **ordre du jour**,
- **propositions et remarques** sur les différents thèmes abordés,
- **discussion** entre les différents participants,
- **synthèse** de la réunion (secrétaire) et élaboration du relevé de conclusions.

### Disponibilité du relevé de conclusions :

→ Dans un délai de 1 mois

- Affiché en version papier disponible **dans les locaux**,
- Visible **sur le site internet**,
- Eventuellement **transmis à la demande** de la personne.

Ce groupe d'expression fait des propositions sur des questions concernant le fonctionnement et le projet d'établissement, notamment : *l'organisation et le fonctionnement des services, les activités, les projets, l'entretien et travaux dans le locaux, les projets développés par le CABA.*

Un compte-rendu sera disponible dans les locaux du CABA et sur le site internet ([www.caba.asso.fr](http://www.caba.asso.fr)).

## GROUPE D'EXPRESSION TRIMESTRIEL REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Ce groupe a pour but d'assurer l'écoute et l'expression de l'ensemble des usagers.

Ce règlement de fonctionnement précise les modalités de désignation, de participation et de consultation du groupe d'expression trimestriel

**Nous vous remercions pour votre participation.**

Collectif Associatif du Bassin Alésien - C.A.B.A. / 04.66.54.00.33

Service d'Accompagnement Vers l'Autonomie - S.A.V.A / 04.66.54.98.90

Service d'Activités et de Médiation - S.A.M / 04.66.54.35.20

Service d'Accompagnement Médico Social pour Adulte Handicapé - SAMSAH / 04.66.54.98.92

